CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 28 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-huit mai à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents: M. X. BALLENGHIEN, Mmes N. BARROUILLET, C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mme M-T BROCA-LANNAUD, MM. G. CASTET, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, V. GOUANELLE, B. KSAZ, C. LAPREBENDE, F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, MM. J-P. SALERS, J. SAMALENS, C. TERRAIN, Mmes I. TINTANE et L. TOISON.

<u>Excusés ou absents</u>: Mmes F. CASALE, H. COOMANS, M-M. DALLA-BARBA, M. B. GENDRE, Mmes L. LABEDAN et C. SALLES.

Ont donné procuration : Mme F. CASALE à M. J-P. SALERS, Mme H. COOMANS à M. C. TERRAIN, Mme M-M. DALLA-BARBA à M. R. FRAIRET, M. B. GENDRE à Mme C. BOUE, Mme L. LABEDAN à Mme L. TOISON et Mme C. SALLES à M. F. DUPOUEY

Délibération adoptée à l'unanimité

<u>OBJET</u>: Projet de fusion de la Société Publique Locale des Eaux Barousse, Comminges et Save et de la SEM Pyrénées Services Publics.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;

VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;

VU l'avis des commissions organiques compétentes;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la	fusion absorption d	le la SEM Pyrénées	Services F	Publics (SEN	A PSP) par
la Société Publique Local	e des Eaux Barousse	e Comminges Save	(SPL EBCS	5),	

- d'autoriser le transfert des actifs résiduels,
- d'approuver les principes de la fusion absorption proposée,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental du Gers ou son représentant, en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur, à participer aux délibérations, à arrêter les modalités définitives de l'opération, à voter à l'assemblée générale et signer tous les documents afférents.

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Mai 2021.